

Le chauffage

L'hiver approche et le chauffage redémarre !



Le 13 octobre le chauffage sera remis en route sur l'ensemble des résidences. La température des appartements sera de 19°C.

LE CHAUFFAGE, CE QU'IL FAUT SAVOIR À SON PROPOS

PETIT RÉCAP

CE QUE DIT LA LOI...

La température obligatoire d'un logement est fixée à **19°C dans les pièces à vivre** et à **17°C dans les chambres**



POURQUOI ?



Ce sont les médecins qui ont fixé ces températures idéales. Au dessus ou en dessous, des problèmes de santé peuvent survenir.

ÉCONOMIES...

En baissant d'un degré la température, vous **économisez jusqu'à 7% d'énergie.**



PARTIE 1 - Le chauffage collectif, comment ça marche ?

Le chauffage collectif est **mis en route dans les résidences à la mi-octobre et arrêté généralement en mai**. Il permet de couvrir les besoins des habitants d'un même immeuble grâce à un ou plusieurs générateurs de chaleur tels qu'une chaudière ou une pompe à chaleur. Certaines résidences sont raccordées à un chauffage urbain. C'est le même principe qu'un chauffage central à l'échelle d'un quartier ou d'une ville.

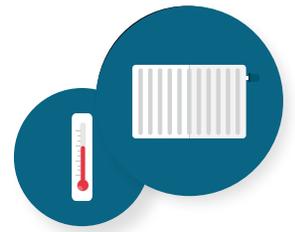
Les frais de chauffage sont répartis **en fonction de la superficie de chaque appartement** et sont provisionnés dans les charges.

PARTIE 2 - Que faire en cas de problème ?

Si vous remarquez une anomalie ou rencontrez un quelconque problème **vous devez immédiatement contacter votre gardien**.

Les étapes en cas d'anomalie :

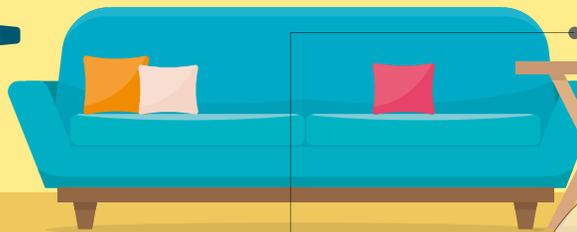
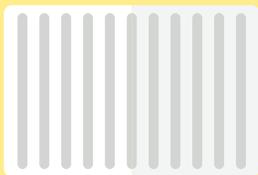
1. Vous devez **prévenir votre gardien** qui fera un contrôle de température.
2. **Celui-ci préviendra ensuite** la société d'exploitation et le service thermique de VOH qui centralise les réclamations.
3. **Vous devez laisser l'accès à votre logement** : il est nécessaire de contrôler les installations. Le chauffagiste aura donc besoin de se rendre sur les lieux.



Dès l'automne, nous sommes tentés de monter le chauffage chez soi. Selon l'ADEME il représenterait **75% des dépenses énergétiques d'un ménage**. Plusieurs moyens existent pour **diminuer sa consommation sans toutefois baisser son confort**. Alors n'hésitez pas ! Voici cinq idées toutes simples **pour ravir votre porte-monnaie mais aussi l'environnement !**

Programmez votre chauffage ! Si vous êtes équipé d'un thermostat, décidez des heures pendant lesquelles vous chauffez votre intérieur. Si vous travaillez la journée, alors vous pouvez chauffer votre domicile uniquement le matin et le soir.

Fermez vos volets la nuit en hiver ! Pour que votre logement conserve la chaleur en hiver, fermez les volets, les stores ou les rideaux pour limiter la perte de chaleur.



Optimisez l'efficacité de votre chauffage ! Pensez à bien dégager les radiateurs et sources de chaleur. Un meuble devant un radiateur bloquera la chaleur qui ne se répartira pas dans la pièce.

Absent plus de 24h ? Pensez à baisser votre chauffage ! N'hésitez pas à baisser votre chauffage quand vous êtes absent.

Pensez à fermer les portes ! Il est recommandé de fermer les portes de votre logement afin que la chaleur ne s'éparpille pas.



Val d'Oise Habitat
1 avenue de la Palette
CS 20716
95031 Cergy Pontoise Cedex
www.valdoisehabitat.fr
www.facebook.com/valdoisehabitat/

